



CQP CONTRÔLEUR TECHNIQUE DE VÉHICULES LÉGERS

Public concerné

- Demandeurs d'emploi, salarié, chef d'entreprise

Prérequis

Titulaire d'un diplôme de **niveau 3** du ministère de l'éducation nationale (CAP, BEP, option véhicules particuliers, ou option véhicules industriels, ou option véhicules de transport routier) ou un diplôme équivalent inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles ou au Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile **ET** avoir minimum 1 an d'expérience dans le domaine de la réparation automobile (attention cette expérience ne doit pas être antérieure à 5 ans).

OU

Titulaire d'un diplôme de niveau 4 du ministère de l'éducation nationale (Baccalauréat Professionnel maintenance des véhicules option voitures particulières ou option véhicules industriels ou option véhicules de transport routier) ou un diplôme équivalent inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles ou au Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile.

OU

Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 du ministère de l'éducation nationale (Diplôme d'expert en automobile ou BTS après-vente automobile option véhicules particuliers, ou option véhicules industriels, ou option véhicules de transport routier) ou un diplôme équivalent inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles

Objectif général

- Pouvoir réaliser des contrôles techniques de véhicules légers, thermiques et électriques y compris les véhicules spécifiques (dépanneuses, ambulances, ancien...) de catégories internationales M et N dont le poids total en charge n'excède pas 3,5 tonnes.

Objectifs pédagogiques

Le contrôleur technique est capable de :

- Chercher et trouver les informations réglementaires et techniques
- Maitriser l'utilisation du logiciel de contrôle et du dispositif informatique portable (DIP)
- Maitriser l'utilisation du matériels de contrôle et participe à leur entretien
- Identifier les points de contrôle relatifs aux différents véhicules
- Maitriser les méthodes de contrôle imposées par les instructions techniques
- Identifier les défaillances relatives à chaque point de contrôle
- Analyser les résultats de contrôle et le niveau de criticité des défaillances constatées
- Utiliser les équipements de protection individuel (EPI)
- Appliquer les procédures qualité en vigueur, notamment les compteurs d'exception,
- Vérifier, valider et commenter un procès-verbal
- Adapter son langage aux différents interlocuteurs, notamment informer les clients et désamorcer les situations conflictuelles

Programme

10 semaines de stage en entreprise (350 heures/an)

15 semaines de cours en centre de formation (490,50 heures/an)

Progression pédagogique mise en application selon le référentiel du CQP :

1 – Réalisation de contrôles techniques périodiques sur véhicules légers

2 – Gestion de l'intervention de contrôle technique VL

3 – Gestion de la relation client au sein d'un centre de contrôle technique



Nombre de participants

- 5 à 10 stagiaires

Durée - Horaires

- 6 mois
- Du lundi au vendredi
- Horaires variables (de 8h à 17h40)

Tarifs

- **Devis sur demande**
- **Eligible au CPF**

Dates et lieu de formation

- De septembre 2022 à mars 2023
- Formation proposée à Orléans

• **Domaine professionnel (490,50h)**

- Réaliser l'entretien des postes de travail et la maintenance des équipements de contrôle relatifs aux véhicules légers (5 heures)
- Préparer (7 heures)
- Evaluer (8,5 heures)
- Restituer les procès-verbaux (13 heures)
- Accueillir et prendre en charge le client (15 heures)
- Contrôler les nuisances (16 heures)
- Exploiter les ressources documentaires (18 heures)
- Entretien le poste de travail et les équipements (18 heures)
- Contrôler les indicateurs de suivi (18 heures)
- Contrôler les éléments spécifiques HY/EL (20 heures)
- Identifier un véhicule léger (20 heures)
- Contrôler les éléments spécifiques (20 heures)
- Editer les procès-verbaux (20 heures)
- Contrôler la visibilité (20 heures)
- Prescrire les visites complémentaires ou contre-visites (20 heures)
- Suivre les procédures qualité (22 heures)
- Contrôler le freinage (25 heures)
- Contrôler le châssis (25 heures)
- Contrôler les feux et équipements électriques (25 heures)
- Réguler (35 heures)
- Contrôler la direction et la liaison au sol (40 heures)
- Suivre l'activités du contrôle technique et connaître les exigences légales (60 heures)

Formateurs

- **Sébastien DROUILLAC** : formateur travaux pratiques et technologie, contrôleur technique certifié
- **Damien DE COLIGNY** : formateur de travaux pratiques et technologie (BTS MAVA)
- **Georges SANTOS** : formateur de travaux pratiques et technologie (BM Automobile)
- **Delphine TINDEL** : formatrice en communication

Méthodes et moyens pédagogiques

Atelier pédagogique collectif pour la pratique professionnelle selon les processus techniques utilisés dans les entreprises. Pédagogie active faisant appel à la participation des stagiaires et aux échanges de pratiques vus dans les entreprises d'accueil. Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques en lien avec les situations professionnelles des stagiaires

Documents remis

- fiches diagnostic, supports et synthèse de cours

Indicateur de performance

- Formation mise en place cette année dans le département : nous n'avons pas de taux de réussite 2021 à présenter.



Renseignement et inscription

Votre contact formation :

Léa DUBIEL
02 38 62 18 54

Formation-continue.45@cma-cvl.fr

HANDICAP

Référent handicap du centre de formation

Elodie GUIET
02 38 62 99 92

Formation-continue.45@cma-cvl.fr

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

• ORGANISME DE FORMATION

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre Val de Loire

N° de SIRET
130 027 980 00015

N° de déclaration d'activité :
enregistré sous le numéro
24450381045

Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat.

• SITE DE FORMATION DU LOIRET :

44 Rue du Faubourg de
Bourgogne

45000 ORLEANS CEDEX

N° de SIRET
130 027 980 00023

Dispositif d'informations et de positionnement des stagiaires

- En amont de la formation, **entretien de positionnement** est réalisé pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orientation vers l'action de formation adaptée à son besoin.
- A l'occasion des échanges, **un questionnaire** est complété et permet au conseiller d'identifier le parcours passé et les attentes du stagiaire afin de personnaliser et individualiser la formation. Une synthèse est ensuite remise au formateur, avant l'entrée en stage.
- A l'issue de l'entretien, le **programme détaillé** de la formation est remis au candidat.

Toute information demandée à un stagiaire a un lien direct avec la formation et reste confidentielle.

Prise en compte de l'appréciation des stagiaires

- Lors de la dernière séance de la formation il sera demandé à chaque stagiaire de compléter une **enquête de satisfaction** sur le déroulement de la formation. Avec l'appui externe de la société **Horizontal Software un questionnaire à « chaud »** est envoyé dans les 10 jours **puis un questionnaire à « froid »** dans les 2 mois après la formation.

Évaluation des acquis de la formation

- Evaluations tout au long de la formation par les formateurs au moyen d'exercices (contrôle continu) et organisation d'un examen blanc
- Remise d'une attestation de compétences à l'issue de la formation.
- Examen du CQP

Post Formation

Poursuivez votre parcours avec d'autres formations qualifiantes :

- BAC Pro Maintenance des véhicules automobiles
- BAC Pro Réparation des carrosseries

Bilan pédagogique du stage

- Le formateur établit un bilan pédagogique synthétique qui est transmis pour validation au responsable du service ou au coordinateur pédagogique.